



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>**

**Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris**

6 OCT. 2022

Affaire suivie par JU

*Paris, le
Réf. :*

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions des 18 octobre 2019, 26 juillet et 8 août 2020 ont été extraites et que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 24 et 25 septembre 2021 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire*